



Souci de franchise et d'indemnisation avec axa

Par **lionel29**, le **10/10/2011** à **14:45**

Bonjour,

Ayant acheté la moto de mon voisin; en me rendant vers mon assureur pour l'assurer à mon nom; une personne agée c'est endormie tout SIMPLEMENT à bord de son véhicule... De ce fait, elle s'est mise à rouler sur ma voie. Nos rétroviseurs se sont accrochés; j'ai réussi à sauver mes membres mais cela a occasionné la chute de la moto. La personne c'est enfin réveillée lors de l'impact causé par l'éclatement de son pneumatique avant conducteur lors de l'impact sur le trottoir. J'ai donc contacté la gendarmerie qui nous ont fait souffler... Aucune trace d'alcool décelé. Ils n'ont pas pu non plus le verbaliser pour perte de contrôle mais lui ont bien fait comprendre qu'il devait en parler de ces absences à son assureur car d'après ce que j'ai déduit de leur discours car ils avaient l'air de le connaître; cela ne devait pas être la 1ère fois qu'il s'endormait tout naturellement au volant.

Le constat a été rempli avec la présence des gendarmes; la moto a été expertisée.

2900 € de réparations contre 2000 € pour la valeur de la moto.

J'ai été contraint de faire l'impasse sur certaines réparations pour arriver à une somme de 1980 € que l'expert a validé enfin au garage.

Mon souci se pose sur le fait que la moto était assurée au nom de mon ami. Une clause de ce contrat stipule que en cas de prêt de guidon une franchise de 1500 s'applique.

Cette franchise s'applique-t-elle lors d'un sinistre non responsable?????

Le véhicule est enfin réparé mais le garage n'a pas de paiement direct de l'assurance...??? Il me propose de régler la facture par un simple chèque qu'il encaissera lorsque je serai remboursé....Je n'ai certainement pas les moyens de faire un chèque qui de plus est ne pourrait être encaissable si l'assurance ne me rembourse pas..Voir j'aurais..

Que puis-je faire???

Porter plainte,,,,,

Par **alterego**, le **10/10/2011 à 21:54**

Bonjour

Votre ami est assuré au "tiers simple" ou en "tous risques" ?

Cordialement

Par **lionel29**, le **11/10/2011 à 12:48**

Bonjour et merci d'avoir pri le temps de me répondre.
Mon ami était en tiers simple

Par **lionel29**, le **26/12/2011 à 12:16**

26 décembre 2011.

Suite à mon sinistre non responsable; prêt de guidon.... Je vous informe de la suite...

Après de nombreuses prises de contact entre l'expert; l'assurance et le garage; mon véhicule à été réparé sans que je ne dois payer une franchise qui dans mon cas ne pouvais s'appliquer vu que ma responsabilité n'était pas en cause.

La patience et la tenacité est la solution. Car je n'ai pu récupérer mon véhicule seulement après 2mois 1/2 après cette accident. Et pour me faire rembourser mon équipement; le 26/12 je peux enfin cloturer le dossier non sans mal....

Heureusement pour moi mon téléphone est en illimité!!!!....

Alors pour tous. Ci vous pouvez établir votre non responsabilité lors d'un accident; ne baissez pas les bras; et réagissez; vous avez des droits; à partir du moment ou le véhicule est assuré.

Enfin pour finir ne faite pas comme moi; et prenez note de mon erreur: évitez de prendre la route même si votre direction est celle de votre assureur en toute bonne fois; sans avoir au par avant assuré votre nouveau véhicule à votre non... Cela vous évitera de vous faire des cheveux blancs..

Pour finir je tiens à remercier les personnes qui on bien voulu prendre le temps de me répondre. Et enfin à ce jour je peux terminer sans dommages cette histoire.FIN.et merci encore de vos conseils.